

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans – Tours du SNUEP / n°3

DECENTRALISATION RETRAITES

LES ENJEUX SONT DE TAILLE

GREVE POUR L'EDUCATION LE 18 MARS

ÉDITO

Après un an de création le SNUEP s'affirme comme une réelle force de défense des personnels d'éducation dans les lycées professionnels.

Le SNUEP sera le seul syndicat spécifique des LP au titre de la FSU à siéger dans toutes les instances académiques régionales relatives à l'éducation.

Merci à tous ceux qui ont choisi de faire entendre leur voix par l'intermédiaire du SNUEP.

Avec un élu aux commissions paritaires académiques, le SNUEP, dans la FSU, pourra faire entendre vos revendications à commencer par le problème de la DHG.

Cette année encore elle est en diminution avec suppressions de sections détaillées en page intérieures ; le SNUEP par sa présence aux manifestations des 17 octobre et 8 décembre 2002, du 28 janvier 2003 a contribué à leurs réussites.

La manifestation sur les retraites du 1^{er} février a été un succès, le SNUEP continuera son action sur ce sujet et se battra notamment pour le maintien des 37 annuités et demie.

Rejoignez-nous â contacts :

▪ Pour le 28 :

BARRETEAU Jean-Luc 02 37 37 24 13 J-BARRETEAU@wanadoo.fr
RAOULT Guy 02 37 37 40 04 guyraoult@yahoo.fr

▪ Pour le 37 :

HAMELIN Annie 02 47 44 30 34 anniehamelin@laposte.net
FAUVINET Sylvain 02 47 54 23 26 sylvain.fauvinet@wanadoo.fr

▪ Pour le 45 :

JAFFRES Ronan 02 38 95 62 85 KSCFRJ@aol.com
PELLEGRINI Gilles 02 38 37 04 20 gilles.pellegrini@oreka.com

▪ Pour le 18 – 36 – 41 – 45 :

VENOT Jean-Claude 02 38 91 33 60 venot.jc1@caramail.com



SOMMAIRE

P 1 Edito/Contacts

P 2 Résultats élections professionnelles / les élus

P 3 CTPA du 17 janvier 2003 – rentrée 2003

P 4 Actualités : décentralisation, retraites, grève du 18/03



N° 30 - janvier 2003 SUP n°3

Déposé le 10 mars 03 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0307S05437
Directeur : Daniel FEYBESSE Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE CORPS DES PLP

RESULTATS POUR L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Le SNUEP-FSU a obtenu un siège pour sa première participation aux élections professionnelles, il remercie tous les collègues qui ont contribué à ce résultat.

Ce siège lui permettra de participer aux différentes Commissions Académiques Paritaires (CAPA).

Votre représentant SNUEP-FSU, Ronan JAFFRES (PLP Lettres-Histoire au LP Jeannette Verdier de Montargis, tel : 02 38 95 62 85, adresse e-mail : KSCFRJ@aol.com)

Sa suppléante : Pascale OLLAGNIER (PLP Biotechnologie à la SEGPA du collège Jean Rostand d'Orléans, tel : 02 38 55 62 89, adresse e-mail : pascale.ollagnier@laposte.net)

Ils s'engagent à vous défendre efficacement et à vous communiquer rapidement les résultats vous concernant.

Les élus paritaires académiques siègent dans les commissions et groupes de travail qui gèrent l'aspect académique de la carrière des PLP : notation, promotions, affectations académiques, congés de formation, adaptation/reconversion, ré-adaptation.

Les résultats pour l'Académie sont les suivants :

SYNDICATS		Sgen-CFDT	Se-UNSA	SN-FOLC	URSEN-CGT	SNETAA-EIL	SUD-EDUC	SNUEP-FSU
Elections 2002	Voix	179	100	46	410	582	68	146
	Siège	1	0	0	3	4	0	1
Elections 1999	Voix	163	109	64	393	822	-	-
	Siège	1	0	0	2	6	-	-
Ecart	Voix	+ 16	- 9	- 18	+ 17	- 240	+ 68	+ 146
	siège	=	=	=	+ 1	- 2	-	+ 1

RESULTATS POUR LE LOIRET

Le SNUEP-FSU s'affirme d'emblée comme le **premier syndicat** de l'enseignement professionnel.

SNUEP	SNETAA	CGT	Sgen-CFDT	Se-UNSA	SUD	FO
26%	24%	23%	11%	10%	3%	3%

Notre objectif sera de faire évoluer la représentativité de notre syndicat dans les mêmes proportions dans les autres départements de l'Académie.

INSTANCES ACADEMIQUES ET REGIONNALES

Nous vous rappelons que des représentants SNUEP-FSU, seul syndicat à représenter l'enseignement professionnel en tant que tel, siègent aussi dans les conseils consultatifs académiques et régionaux:

CAEN : Conseil Académique de l'Education Nationale qui étudie l'orientation générale de l'Académie en matière de formation (préfet, recteur d'académie, représentants de la région, des parents d'élèves, du patronat, ...)

Représentant SNUEP : Gilles PELLEGRINI, PLP électrotechnique au LP Château Blanc de Châlette sur Loing (tel : 02 38 37 04 20 , e mail : gilles.pellegrini@oreka.com)

CTPA : Comité Technique Paritaire Académique qui décide des moyens (personnel et structures) à mettre en œuvre pour l'application de la politique académique en matière de formation (rectorat et représentants du personnel)

Représentants SNUEP : Annie HAMELIN et Ronan JAFFRES

CREFP : Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Représentant SNUEP : Ronan JAFFRES

CHSA : Comité Hygiène et Sécurité Académique et **Commission de réforme**

Représentant SNUEP : Cathy LAVANANT PLP Biotechnologie au LP P.Langevin de Briare (tel : 02 38 37 04 20).

SNUEP – FSU Orléans – Tours Déclaration faite en CTPA du 17 janvier 2003

« A l'inverse de l'objectif annoncé qui est de développer la formation professionnelle afin d'élever la qualification, nous constatons une baisse de la capacité d'accueil de nos élèves avec 33,5 sections fermées soit environ 800 places perdues et 35 postes d'enseignants supprimés.

De plus, nous remarquons la fermeture de sections tertiaires, même là où certains établissements doivent refuser des demandes par manque de places, et même là où des débouchés existent, sans ouvrir en contrepartie d'autres filières porteuses.

N'oublions pas que ce sont les élèves de BEP qui alimentent les sections de Bac Pro.

Or, il nous est dit que l'accent est mis sur les filières de niveau IV. Nous ne voyons donc pas la logique de ce raisonnement.

D'autre part, les 3 T qui deviennent des 3^e PVP (Préparatoires à la Voie Professionnelle) voient leurs effectifs passer de 30 à 24, ce qui a pour conséquence la suppression des dédoublements, détériorant les conditions de travail en enseignement général, domaine où nos élèves sont en grande difficulté et ne peuvent bénéficier d'une aide individualisée.

Concernant le Lycée Professionnel La Chartrie, surseoir à sa fermeture est une sage décision. La suppression du poste de proviseur nous laisse craindre une fermeture programmée.

A l'inverse nous souhaitons que cette année soit mise à profit pour envisager des ouvertures de sections porteuses et attrayantes, avec des conditions d'accès et d'accueil qui permettent de relancer cet établissement, dans une région qui en a un besoin impératif.

En conclusion, la réduction des possibilités d'enseignement professionnel pour les élèves les plus faibles va les contraindre à choisir l'apprentissage de niveau V, ou à opter pour la vie active sans aucune qualification.

Il est vrai que les contrats jeunes (2) leur laissent croire qu'ils peuvent éviter la formation initiale tout en ayant les mêmes débouchés que les jeunes scolarisés. Nous ne comprenons donc pas cette stratégie pour la rentrée 2003 dans notre académie. »

Commentaires et précisions supplémentaires

en réalité, 58 postes après réajustement budgétaires

LP Jeannette Verdier Montargis

70 demandes pour 48 places en BEP compta, les 2 sections comptabilité alimentaient un bac pro à 15 places (insuffisant), les autres élèves allaient au lycée en forêt en STT

Fermeture annoncée à la rentrée d'une section BEP comptabilité. Pourquoi ne pas avoir augmenté la capacité d'accueil au niveau bac pro compta ou commerce ? Les collègues de ce LP sont en grève depuis le 30/01/03

EST-CE LA FIN DU TERTIAIRE ?

Donc envisagée dans 2, 3 ...5 ans maximum ?

On leur laisse miroiter des équivalences par la validation des acquis de l'expérience avec un accès à un CDI à 16 ans pour des jeunes non qualifiés ou de niveau V. L'employeur bénéficiant d'exonération totale des charges sociales patronales pour la première année et d'une subvention d'État.

Le SNUEP est contre la multiplication des emplois précaires (vacataires, contractuelles....) sans formation initiale pédagogique.

Autre constat : Des postes de départs en retraite sont souvent définitivement fermés (puisque aucune nomination de titulaire n'est opérée en contrepartie).

NOS CONCLUSIONS (PLUS QUE PESSIMISTES) POUR LA RENTRÉE 2003 LP, SEP

Baisse des possibilités d'accueil de 800 places en LP : Suppression ou transformation des 3T à 30 par des 3PVP à 24 élèves (- 280 places) et de 33,5 sections en majorité BEP (- 800 places).

Suppression : de 35 postes d'enseignants PLP et même plus : **58 postes après réajustement budgétaires** (suppression des heures accordées en supplément aux établissements, qui permettaient les dédoublements en enseignement général, ...).

L'Education n'est vraiment plus la priorité Nationale.

DECENTRALISATION

La formation professionnelle passerait sous contrôle des Régions, les LP font-ils parti de ce dispositif ? Si oui, les PLP deviendraient-ils fonctionnaires territoriaux ? affaire à suivre de très près.

RETRAITES : APRES LES DECLARATIONS DE F. FILLON

Les propos de F.Fillon sur les retraites publiés dans Le Parisien s'assimilent à une fin de non recevoir pour l'essentiel des propositions formulées par le mouvement syndical. Apparemment la négociation ne pourrait porter que sur les marges d'un dispositif dont le cœur est déjà arrêté et qui repose sur des régressions générales. Le gouvernement affiche un « dialogue social » auquel il ne laisse pas d'espace pour exister.

En donnant la priorité à l'allongement de la durée de cotisations des fonctionnaires et en refusant simultanément de remettre en cause la réforme Balladur pour les salariés du privé, il met en avant une conception de l'équité qui non seulement est un alignement pas le bas mais laisse présager de nouveaux reculs pour tous. Est-ce un hasard si le droit au départ à 60 ans n'est jamais mentionné dans son propos ?

Ocultant le fait que la France a parfaitement les moyens de financer les régimes de retraites comme elle l'a fait par le passé, il ignore totalement les revendications de véritables convergences privé/public autour d'un droit à départ à 60 ans, d'un taux de remplacement de 75% au moins, de 37.5 annuités et de droits nouveaux.

De fait, pour le ministre le seul choix qui s'offre à l'ensemble des salariés du privé comme du public est soit de travailler plus longtemps - au détriment d'ailleurs de l'emploi des jeunes - soit d'avoir des pensions réduites : son propos est particulièrement explicite là-dessus.

Pour le SNUEP-FSU, une telle démarche est inacceptable. Elle est contraire aux exigences formulées par les centaines de milliers de manifestants du 1er février. C'est sur de tout autres bases qu'une véritable négociation doit s'engager. C'est pourquoi le SNUEP-FSU continuera à agir avec les autres organisations syndicales pour une riposte unitaire de l'ensemble des salariés.

APPEL A LA GREVE LE 18 MARS

Le gouvernement continue à n'apporter aucune réponse aux revendications exprimées par l'ensemble des personnels à travers les nombreuses actions conduites depuis la rentrée. Bien plus, les gels de crédit récemment annoncés viennent aggraver la situation et, en dépit de l'opposition manifestée par la quasi totalité de la communauté éducative, le gouvernement maintient son projet de loi sur les assistants d'éducation et entend le faire voter par l'Assemblée Nationale dès le 19 mars. La précarité ne cesse de croître.

La politique régressive concerne l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université, et de la recherche publique ; elle aggrave les conditions de travail de tous et compromet l'avenir des enfants et des jeunes.

C'est pourquoi les organisations soussignées ont décidé d'appeler le 18 mars l'ensemble des personnels à une nouvelle journée de grève et de manifestations avec une manifestation nationale des MI-SE et Aides Educateurs :

- pour d'autres choix budgétaires permettant d'améliorer le service public d'éducation, de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire et de répondre aux besoins de la recherche publique ;
- pour une programmation pluriannuelle permettant les recrutements nécessaires pour faire face aux départs en retraite prévisibles ; pour la formation initiale et continue de tous les personnels et le développement des IUFM ;
- pour la résorption de la précarité ;
- pour le retrait du projet de loi sur les assistants d'éducation et une véritable négociation pour que soit amélioré le statut des MI-SE, pour que soient reconnues, professionnalisées, transformées en emplois statutaires les missions nouvelles mises en place par les Aides Educateurs et pour que des solutions soient offertes aux actuels AE ;
- pour le maintien des missions et de tous les personnels de l'éducation et de la recherche publique, notamment ATOSS, Conseillers d'Orientation Psychologiques..., dans la Fonction Publique d'Etat.

Nous appelons l'ensemble des personnels à agir pour que le service public d'éducation soit la priorité de la nation. Ce sont d'autres choix, d'autres orientations et d'autres ambitions qu'il faut pour les jeunes et le service public, afin notamment de combattre l'exclusion et les inégalités et de permettre un développement économique et social fondé sur la justice, la solidarité, l'accès de tous aux qualifications et à la formation.

Pour la défense de l'Enseignement Professionnel
Rejoignez le SNUEP